



RÈGLEMENT 1255

concernant les modalités de publication des avis publics

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 19 mars 2018 à 20 h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers :

Roch Bédard	District 2
Robert Bélisle	District 3
Martin Jolicoeur	District 4
Frédérique Cavezzali	District 5
Céline Doré	District 6

sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

Tous membres dudit conseil et en formant le quorum.

Monsieur le conseiller Pierre Lafond était absent pour toute la durée de la séance.

ATTENDU QU'une municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 345.1 à 345.4 de la *Loi sur les cités et villes*, adopter un règlement sur les modalités de publication des avis publics;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 19 février 2018 par monsieur le conseiller Martin Jolicoeur ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal 3 jours ouvrables avant la présente séance;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Avis publics assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Ville de Sainte-Adèle.

Article 2 Publication

Les avis publics visés à l'article 1 sont, à compter du 1^{er} avril 2018, uniquement publiés sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle.

Article 3 Information des citoyens

Afin d'aviser adéquatement les citoyens, deux avis mentionnant cette décision seront publiés dans le journal l'Accès avant le 31 mars 2018.

Article 4 Affichage

Les avis publics continuent d'être affichés, sur un babillard, aux endroits suivants :

- à l'entrée de l'hôtel de ville;
- à l'entrée de la bibliothèque municipale;
- à l'entrée du Centre communautaire Jean-Baptiste Rolland;
- à l'entrée de la Place des citoyens;

Article 5 Disposition finale

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	19 février 2018
Adoption	19 mars 2018
Entrée en vigueur	28 mars 2018

Signé à Sainte-Adèle, ce 10^e jour du mois d'avril de l'an 2018.

(s) Nadine Brière

(s) Simon Filiatreault

Nadine Brière
Mairesse

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services
juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1255

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* :

« Règlement 1255 concernant les modalités de publication des avis publics ».

Adoption	19 mars 2018
----------	--------------

(s) Nadine Brière

(s) Simon Filiatreault

Nadine Brière
Mairesse

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services
juridiques